

## Changement d'horaire des déchèteries

Dès le 1<sup>er</sup> novembre :

>> Passage aux horaires d'hiver des déchèteries du Pays du Mont-Blanc :

• **Sallanches :**

Lundi au Samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Dimanche de 10h00 à 12h00

Fermé les jours fériés

• **Passy**

Lundi de 14h00 à 18h00

Mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Fermé le dimanche et les jours fériés

• **Saint Gervais**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00

Mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Fermé le dimanche et les jours fériés

• **Megève**

Lundi au samedi, de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 18h15

Fermé le dimanche et les jours fériés

### QUELQUES RAPPELS DU RÈGLEMENT :

> L'inscription est obligatoire pour accéder aux 4 déchèteries du Pays du Mont-Blanc.

> Les 4 déchèteries sont réservées aux particuliers et entreprises du territoire ou ayant un chantier sur l'une des dix communes.

> Seuls les véhicules immatriculés et de moins de 3,5T sont autorisés (quads et autres véhicules sans plaque avant peuvent accéder mais prévoir l'installation d'une plaque lors de la venue en déchèterie)

> Pour les professionnels :

- les dépôts sont facturés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

- certains déchets restent gratuits : cartons, ferrailles, huiles végétales...

- les déchets dangereux (solvants, peintures...), les pneumatiques, les huiles minérales sont désormais interdits. Les professionnels doivent se rapprocher des filières spécifiques existantes (distributeurs ou prestataires spécialisés).

*L'ensemble du règlement est consultable et téléchargeable sur [www.ccpmb.fr](http://www.ccpmb.fr) rubrique déchets ou peut être envoyé sur demande à [dechets@ccpmb.fr](mailto:dechets@ccpmb.fr)*

---

#### Contact

E AMBLARD, contact presse – 04 50 78 51 45, [e.amblard@ccpmb.fr](mailto:e.amblard@ccpmb.fr)  
C.RENAUD GOUD – 06 29 77 44 24, [c.renaud-goud@ccpmb.fr](mailto:c.renaud-goud@ccpmb.fr)